

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 6 décembre 2021 à compter de 19 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, mairesse

Mme Julie Paiement, conseillère

M. Jacques Rodgers, conseiller

M. Gilles Richard, conseiller

M. Rodrigue Lacourcière, conseiller

M. Éric Bélanger, conseiller

Absence motivée:

Mme Annie Pelletier, conseillère

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général fait office de secrétaire de la séance. Nathalie Laviolette, adjointe du directeur général, est aussi présente.

Assistance

Quelques citoyens (2) assistent à la rencontre

Ouverture de la séance ordinaire

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

000-01 Ouverture de la séance ordinaire

000-02 Adoption de l'ordre du jour

000-03 PÉRIODE DE QUESTIONS

000-04 Dépôt du rapport d'activités de la mairesse

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 Conseil et personnel municipaux

110-01 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021

110-02 Registre public des élus

110-03 Dépôt des intérêts pécuniaires

130 Gestion financière et administrative

130-01 Adoption des comptes payés de novembre 2021

130-02 Adoption des comptes dus de novembre 2021

130-03 Adoption des salaires de novembre 2021

130-04 Avis de motion

130-05 Dépôt du projet de taxation

130-06 Dépenses incompressibles 2022

130-07 Don aux Chevaliers de Colomb – Don à l'Association pulmonaire

130-08 Don à l'Alliance Autochtone

130-09 Dépôt des personnes endettées envers la municipalité

130-10 Dépôt de l'audit de conformité

130-11 Achat d'une polisseuse/décapeuse

130-12 Don à la Pédiatrie sociale

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 - TRANSPORT

300-01 Entente municipalité d'Aumond - déneigement

300-02 Entente La Pointe à David - déneigement

300-03 Changement de titre d'emploi – employé numéro 24

300-04

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

400-01 Dépôt des résultats des soumissions

400-02 Octroi du contrat – ordures, recyclage, compost, volumineux

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

700-01 Entente avec le PERO – entretien sentier pédestre

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 –Ajournement de la séance ordinaire

1100-01 Adoption de la levée de l'assemblée

O-061221-291 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Rodrigue Lacourcière** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

1^{re} PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Dépôt du rapport d'activités de la mairesse

O-061221-292 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 à 19h

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre et la documentation nécessaire ont été remises à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du conseil déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 à 19h soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt d'un registre public des élus

Le directeur général affirme qu'il n'y a eu aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la loi sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux, article 6.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du 1^{er} alinéa de l'article 6 de la loi sur l'éthique et la déontologie, lequel ne peut dépasser 200\$.

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Avis de dépôt du formulaire "Déclaration d'intérêts pécuniaires"

Conformément à l'article de 358 de la loi sur les élections et les référendums du Québec, je confirme que les personnes élues suivantes ont déposé leur formulaire "Déclaration des intérêts pécuniaires" et je les ai déposés lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2021.

Madame Jocelyne Lyrette, mairesse
Madame Annie Pelletier, conseillère au siège n°1
Madame Julie Paiement, conseillère au siège n°2
Monsieur Jacques Rodgers, conseiller au siège n°3
Monsieur Gilles Richard, conseiller au siège n°4
Monsieur Rodrigue Lacourcière, conseiller au siège n°5
Monsieur Éric Bélanger, conseiller au siège n°6

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

O-061221-293 Présentation des comptes payés de novembre 2021

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que les comptes payés de novembre 2021 soient adoptés, d'une somme de **285 848.32\$**

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-061221-294 Présentation et adoption des comptes à payer de novembre 2021

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes dus de novembre 2021 soient adoptés, d'une somme de **18 056.29\$**

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-061221-295 Présentation et adoption des salaires payés de novembre 2021

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que les salaires payés de novembre 2021 soient adoptés, d'une somme de **71 622.36\$**

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

Un avis de motion est donné par **Éric Bélanger** afin de déposer un projet de règlement pour fixer les taux de taxes foncières ainsi que les tarifications pour l'exercice financier 2022

Dépôt d'un projet de règlement

Un dépôt de règlement est donné par **Éric Bélanger**, le règlement s'intitulant "règlement afin de fixer les taux de taxation sur l'évaluation foncière ainsi que les tarifications pour les services pour l'exercice financier 2022"

La dispense de lecture du règlement est demandée.

O-061221-296 Adoption des dépenses incompressibles pour l'exercice 2022

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les dépenses régulières, dites incompressibles pour lesquelles les montants ont été approuvés au début de l'année 2021;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'autoriser le directeur général et l'adjointe au directeur général à effectuer le paiement des dites dépenses en vertu du budget 2022 adopté par le conseil de la municipalité de Grand-Remous;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution ne constitue pas une délégation de pouvoirs d'autoriser les dépenses et de passer des contrats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et il est résolu que le directeur général et son adjointe, soient autorisés à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses ci-dessus énumérées dans la mesure que des crédits sont disponibles en vertu du budget 2022 adopté à la séance extraordinaire du 21 décembre prochain.

Liste des dépenses incompressibles :

1. Le versement de la rémunération des membres du conseil municipal tel que prévus aux avis et règlements;
2. Le paiement des salaires des employés municipaux tels que prévu aux ententes de travail, à la résolution d'embauche et à la convention collective en vigueur;
3. Le paiement des salaires des pompiers et des formations autorisées;
4. Le paiement des membres du comité consultatif d'urbanisme;
5. Les frais inhérents préalablement approuvés dans un contrat de travail;
6. Les remises des contributions de la municipalité, à titre d'employeur imposées par la loi provinciale et fédérale;
7. Le paiement des contributions de la municipalité et des employés relativement à l'assurance collective, au régime de pension, au syndicat et à la pension alimentaire le cas échéant;
8. Le paiement des factures pour le service téléphonique, cellulaire, d'électricité, de mazout et de carburant;

9. Le paiement des frais d'immatriculation des véhicules moteurs appartenant à la municipalité;
10. Le paiement découlant d'un engagement contractuel approuvé préalablement par le conseil conformément à la loi;
11. Le paiement qui doit être effectué en vertu d'un contrat de location d'équipement dûment approuvé par résolution ou règlement municipal;
12. Le paiement des frais de poste;
13. Le paiement des frais de déplacement et de repas aux employés et aux élus;
14. Le remboursement de la petite caisse et Visa Desjardins;
15. Le paiement de Quote-part de la MRCVG et d'entente municipale;
16. Le paiement des obligations créées par le service de la dette prévue au budget annuel (capital et intérêts) et autres frais bancaires;
17. Le directeur général doit soumettre tous les comptes ainsi payés à la séance ordinaire subséquente pour l'adoption par le conseil;

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-061221-297 Demandes de commandites

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des demandes de dons de la part de deux associations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aider le plus d'organismes possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et il est résolu de verser une aide financière de 750\$ aux Chevaliers de Colomb, conseil 13090, ainsi qu'une aide financière de 100\$ à l'Association pulmonaire du Québec.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-061221-298 Don à l'Alliance Autochtone

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous désire participer à un joyeux Noël pour tous les enfants de la municipalité en leur offrant chacun un cadeau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est d'accord à se joindre à l'Alliance Autochtone pour cet événement;

CONSIDÉRANT QUE madame la mairesse s'est portée volontaire pour l'achat et l'emballage des cadeaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Rodrigue Lacourcière** et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous participe financièrement à un montant de 750\$, représentant 50% du coût total des cadeaux

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de l'audit de conformité

Le directeur général a déposé en séance publique (6 décembre 2021) le rapport de l'audit de la CMQ, en rapport avec la non-conformité de l'adoption du budget et du programme triennal en immobilisations 2021, tel qu'exigé par la CMQ.

O-061221-299 Achat d'une polisseuse/décapeuse

ATTENDU QUE la polisseuse/décapeuse actuelle date de plusieurs années et demande des réparations majeures;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux soumissions pour l'achat d'une nouvelle polisseuse/décapeuse;

ATTENDU QU'une analyse de qualité et de service après-vente a été effectuée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et il est résolu d'autoriser l'achat de la polisseuse/décapeuse du Centre d'hygiène de Mont-Laurier au coût de 1 684.33\$ plus les taxes applicables

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-061221-300 **Don à la Pédiatrie sociale**

ATTENDU QUE la table de pédiatrie sociale joue un rôle très important dans la communauté;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous désire participer activement aux interventions effectuées par elle en les aidant financièrement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et il est résolu d'autoriser un don de 800\$ à la table de Pédiatrie sociale.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-061221-301 **Entente avec la municipalité d'Aumond**

Il est proposé par **Rodrigue Lacourcière** et il est résolu de modifier l'entente avec la municipalité d'Aumond pour la saison 2021-2022 afin de majorer de 2% le coût du déneigement d'une partie des chemins Festival et Sénéchal.

Le tarif du kilomètre pour la saison 2021-2022 sera donc à 3 980.30\$

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-061221-302 Camp touristique La Pointe à David – Entretien hivernal 2021-2022

Il est proposé par **Gilles Richard** et il est résolu que les deux parties acceptent de reconduire pour la saison 2021-2022 l'entretien hivernal de la partie du chemin Baskatong appartenant au camp touristique La Pointe à David avec une majoration de 2%, au coût de 4 617.11\$.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-061221-303 Changement de titre d'emploi – employé numéro 24

ATTENDU QUE l'employé numéro 24 a suivi une formation nécessaire à l'obtention du permis de conduire de classe 1 ;

ATTENDU QUE l'employé numéro 24 accomplit fréquemment des tâches d'opérateur, en plus de certaines tâches reliées à la mécanique ;

ATTENDU QUE le syndicat local est en accord avec ce changement de titre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et il est résolu que le titre d'emploi de l'employé numéro 24 soit changé de celui de "journalier" pour celui de "journalier-chauffeur-opérateur" à compter du 7 décembre 2021.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt des résultats des soumissions

Ouverture des soumissions
Le 18 novembre 2021 à 15h05

Appel d'offres sur invitation 2021-09-01

Collecte et transport des matières recyclables, des déchets, du
compost et des volumineux

LISTE DES PRÉSENCES

REPRÉSENTANT DE	NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE	
MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS	Jean-Marie Gauthier, directeur général		
MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS	Jocelyne Lyrette, mairesse		
REPRÉSENTANTS DES SOUMISSIONNAIRES	NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE	SOUSSIONS REÇUES \$
Services Sanitaires J.L. Robert Cloutier	Cindy Vaillancourt		153 008.73\$ 156 833.95\$ 160 754.80\$
9015-3164 Qc inc, Transport RLS	Dany Larocque		220 177.13\$ 228 225.38\$ 234 549.00\$

O-061221-304 Octroi du contrat pour la collecte des ordures, des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants

ATTENDU QUE des demandes de soumissions publiques ont été publiées sur le site SEAO en date du 5 novembre 2021;

ATTENDU QUE la demande de soumissions portait le numéro : 2021-09-01 et le numéro de référence : 1536159;

ATTENDU QUE la date limite du dépôt des soumissions était le 18 novembre 2021 et l'heure d'ouverture de celles-ci était fixée à 15h05 le jour même;

ATTENDU QU'à l'heure limite, la municipalité a reçu deux soumissions;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des prix soumissionnés, la firme Services Sanitaires Cloutier a déposé la soumission conforme la plus basse;

ATTENDU QUE la municipalité était représentée à l'ouverture des soumissions par la mairesse et le directeur général;

ATTENDU QUE sur la période demandée du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2024. Les montants des soumissions déposées sont :

- | | |
|--------------------------------|---------------------------|
| - Services Sanitaires Cloutier | 470 597.48 taxes incluses |
| - Transport RLS | 682 951.51 taxes incluses |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accorde le contrat pour la cueillette des ordures, des matières recyclables, du compostage et des volumineux au soumissionnaire conforme le plus bas, soit les Services Sanitaires Cloutier, le tout selon le calendrier annuel adopté par la municipalité.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-061221-305 Entente avec le PERO – Entretien de sentier

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un sentier pédestre très apprécié par les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien du sentier est essentiel à sa bonne utilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Rodrigue Lacourcière** et il est résolu d'accepter l'entente proposée par le PERO pour l'entretien du sentier d'une somme de 11 400\$ taxes en sus, comme qu'indiqué dans leur projet d'entente.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-061221-306 Adoption de la levée de la séance

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et il est résolu que la séance soit levée, il est précisément 19h13.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Je, Jocelyne Lyrette, ai approuvé et signée chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.